

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

MANDATÉ : Conseil de quartier de Duberger-Les Saules

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 184

Date : 2016-11-09

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec.

(Medicago – roulottes temporaires)

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention de la conseillère municipale du district concerné.
3. Présentation du projet de modification des zones concernées et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.
3. Abstention

**Résultats du
vote**

0

0

0

Aucun vote n'est possible, étant donné qu'il n'y a pas quorum.

Total : 0 votes

Questions et commentaires du public :

Aucune question et aucun commentaire.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

À titre de citoyen, trois membres du conseil d'administration adressent leurs questions :

- Un membre demande si la Ville s'assure du respect de la période de temps limitée à cinq ans pour l'utilisation de roulottes temporaires.
 - Réponse de la Ville : Des processus sont en place à l'Arrondissement pour régulariser ce type de situation. L'équipe technique et d'inspection assure le suivi de ces autorisations.
- Un membre souhaite savoir si les commerçants de pneus d'auto qui utilisent ce type de roulottes pour l'entreposage sont soumis à la même réglementation.
 - Réponse de la Ville : Ce type d'activité commerciale est encadrée par les dispositions de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement. L'implantation des bâtiments accessoires pour ces commerces n'est pas régie par une autorisation temporaire.

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

- Un membre demande des précisions concernant le nombre de roulottes touchées par ce projet de modification réglementaire. Selon lui, ce nombre devrait être spécifié dans le projet. De plus, il considère que la période de temps limitée à cinq ans est beaucoup trop longue. Il souhaite également savoir si ces installations sont soumises à la taxation municipale.
 - *Réponse de la Ville : C'est l'empreinte au sol tel que présenté sur les plans qui doit être respecté. Le réaménagement du siège social de cette entreprise est complexe et nécessite une période de temps appropriée. Une vérification sera effectuée concernant l'application de la taxe foncière pour ce type d'installation.*

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

**Aucune recommandation n'est transmise, étant donné qu'il n'y a pas quorum.
La demande d'opinion est reportée au 14 décembre 2016.**

Personnes présentes :

Mmes Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. Martin Blais*, président, Henri Desfossés*, administrateur, Jean Daniel* vice-président, Michel Lessard*, secrétaire.

* Ont droit de vote au conseil d'administration.

Personnes ressources : M. Claude Gagné, conseiller en urbanisme, à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières et M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme, à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières (présent dans la salle).

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand.

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières.

8 citoyens assistent à la rencontre (4 femmes et 4 hommes).

Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 3

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plans du secteur concerné (remis aux membres et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de règlement (présentée aux membres et au public et copie papier remise aux membres seulement).
- Présentation de type PowerPoint du plan d'implantation du projet d'agrandissement de l'école du Domaine (présentée aux membres et au public)

Signature :

Date : 14 novembre 2016



M. Martin Blais
Président du conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport, lequel est transmis au conseil d'arrondissement.